

Avis CFE-CGC Métiers de l'emploi

Projet de relogement Arras Schuman vers Arras

Le projet présenté acte le transfert des équipes du site d'Arras Schuman vers l'agence Arras Symphorine en mai 2026, avec mutualisation des espaces et augmentation du nombre de postes de travail dans les locaux d'Arras Symphorine. Après analyse des documents transmis (plans, rapport CSSCT, courrier collectif) et échanges avec les agents, **nous formulons un avis négatif sur ce projet.**

Nous avons repéré des points positifs dans cette deuxième proposition de la Direction :

- o La redéfinition de l'espace coworking du R+1 (près des bureaux DRAFTGMR) en bureau accueillant 3 positions de travail
- o Le repositionnement des bureaux du Directeur d'agence et de son adjoint au cœur de leur agence, favorisant la proximité managériale. Ce repositionnement permet la création de 3 positions de travail supplémentaires.
- o Nous passons à 143 positions de travail (soit un gain de 7 positions de travail).
- o La pérennité du site Symphorine : bail jusqu'en 2034.

Nos points d'alerte ou points négatifs majeurs

• La « privatisation » de la salle de réunion 1, qui permet d'assurer la sécurité de ce site, ne pourra donc plus accueillir d'évènements avec les demandeurs d'emploi. Nous identifions ici un vrai risque dans l'organisation de la délivrance des services de l'agence Arras Schuman. Notamment avec la potentielle mise en place de l'accompagnement dit « agile » qui s'accompagnera de nombreux temps collectifs

• Plateforme : le nombre de positions de travail nous semble toujours sous-dimensionné par rapport au nombre d'agents de ce service 12 postes prévus pour 22 agents + CDD.

• Des nuisances sonores sont plus que prévisibles et les solutions proposées pour atténuer ces nuisances ne sont pas suffisantes. Nous y voyons de réels Risques Psycho-Sociaux.

• Nous n'avons pas eu de réponses satisfaisantes à la crainte des collègues sur le nombre de places de stationnement pressenti comme nettement insuffisant.

45 places sur un parking « sécurisé » avec barrière d'accès et 65 places libres pour les agents et le public de l'agence.

L'utilisation des parkings commerciaux alentours n'est pas une solution satisfaisante.

• Seules 3 places PMR sont identifiées. Conforme au référentiel mais insuffisant pour les collègues et des usagers avec carte PMR

• Nous n'avons pas repéré de bureau individuel pour la collègue du service fraude. Or cette activité nécessite une grande confidentialité, et est soumise à une assermentation.

• Accord télétravail : inquiétude sur la remise en cause des jours de télétravail choisis en fonction de la disponibilité des bureaux

• Perte de qualité de vie au travail : espaces repas réduits, pas de garantie sur armoires et stockage sécurisés.

Conclusion

Malgré quelques points positifs, les risques identifiés sont majeurs : dégradation des conditions de travail, risques psychosociaux et organisationnels, incohérences techniques et ergonomiques, impact négatif sur la QVT et la confidentialité.

**En l'état, la CFE-CGC Métiers de l'emploi
émet un avis DÉFAVORABLE sur ce projet !**



Vous souhaitez en savoir plus sur ce sujet ou en échanger
Rejoignez-nous !

syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres
A partir de D1, coefficient 551 ou Statut public niveau 2.2